



République Française  
Département Vendée (85)  
**COMMUNE DE CUGAND**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Publié le   
ID : 085-218500767-20221208-DEL2022105-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Nombre de membres	
En exercice	23
Quorum	12
Présents	17

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 8 décembre 2022 à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 2 décembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 2 décembre 2022

#### **Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,**

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. Aurélie ALLEMAND, Michel BOIVINEAU, Marie CHAIGNEAU, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jean-Claude BOURGOIN, Conseillers.

#### **Excusés :**

M. Aurélien ALLAIRE ayant donné procuration à Mme Magalie OIRY,

M. Guy BUCHET ayant donné procuration à Mme Laurence CHAUVEAU.

MM., Jean-Emmanuel BOILEAU, Jérôme TURMEAU.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON.

### **2022-105 : Installation d'un nouveau conseiller municipal**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

VU le code électoral et notamment l'article L.270,

VU la délibération n°2020-36 du conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant installation du conseil municipal,

VU le courrier de Madame Julie MULLER reçu en mairie le 2 novembre 2022 portant démission de son mandat de conseillère municipale,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a dûment informé Monsieur le Sous-Préfet de VENDEE de cette démission, qui en a pris acte,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

CONSIDERANT que les candidats venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Monsieur Alan KEROMNES puis Madame Laetitia CHAMPAIN, ont fait part chacun leur tour de leur décision de ne pas siéger au sein du conseil municipal,

VU la lettre en recommandée, avec accusé réception, en date du 14 novembre 2022 de Madame le Maire afin de lui proposer le poste de conseiller,

Est désigné pour remplacer Madame Julie MULLER au conseil municipal, Monsieur Jean-Claude BOURGOIN, qui n'a pas fait part de son opposition à ce jour.

## DELIBERE

### **Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

**DE PRENDRE ACTE** de l'installation de Monsieur Jean-Claude BOURGOIN en qualité de conseiller municipal.

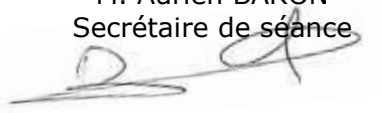
**DE PRENDRE ACTE** de la modification du tableau du conseil municipal, joint en annexe.

- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Jean-Claude BOURGOIN en qualité de conseiller municipal.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 8 décembre 2022

M. Adrien BARON  
Secrétaire de séance




Mme Cécile BARREAU  
Maire de CUGAND



Scanné et digitalisé par Cécile  
Unreco  
Date de signature : 15/12/2022  
Qualité : Maire de Cugand

DÉPARTEMENT  
**VENDEE**  
ARRONDISSEMENT  
LA ROCHE SUR YON

COMMUNE :  
**DE CUGAND**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Publié le   
ID : 085-218500767-20221208-DEL2022105-DE

Communes de 1 000  
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

**23**

# TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL.

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

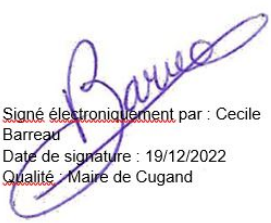
Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Mme	BARREAU Cécile née DURET	26/08/1976	20 Mars 2020	771
Premier adjoint	M.	BARON Adrien	27/03/1988	20 Mars 2020	771
Deuxième adjoint	Mme	GRONDIN Laurence née MARTIN	08/12/1973	20 Mars 2020	771
Troisième adjoint	M.	LECOMTE Frédéric	27/01/1967	20 Mars 2020	771
Quatrième adjoint	Mme	CHAUVEAU Laurence née CHATELLIER	16/08/1966	20 Mars 2020	771
Cinquième adjoint	M.	GARREAU Emmanuel	06/06/1984	20 Mars 2020	771
Sixième adjoint	Mme	OIRY Magalie	02/08/1973	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	M.	BUCHET Guy	28/10/1953	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	M.	HERVOUET André	01/09/1955	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	M.	BOIVINEAU Michel	06/03/1959	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	Mme	LERUSTE Hélène née NICOL	10/11/1964	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	Mme	GELINEAU Annie née GERON	12/02/1965	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	M.	EPIARD David	17/01/1969	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	M.	BOILEAU Jean-Emmanuel	29/05/1969	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	Mme	DOUILLARD Anita née DROUET	08/03/1973	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	Mme	LE PIOUFFLE Nadège née GOISBAULT	17/06/1975	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	Mme	CHAIGNEAU Marie née CARMASSI	29/12/1979	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	M.	ALLAIRE Aurélien	05/05/1981	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	Mme	ALLEMANT Aurélie née HERVOUET	24/04/1983	20 Mars 2020	771
Conseiller municipal	Mme	HEAS Jacqueline née ROUZIOUX	03/03/1956	20 Mars 2020	420
Conseiller municipal	M.	PUICHAUD Marc	08/12/1963	20 Mars 2020	420
Conseiller municipal	M.	TURMEAU Jérôme	07/06/1978	20 Mars 2020	218
Conseiller municipal	M.	BOURGOIN Jean-Claude	08/06/1943	20 Mars 2020	420
.....	.....	.....	.....	.....	.....

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,  
A CUGAND, le 8 décembre 2022

Mme Cécile BARREAU, Maire

  
Signé électroniquement par : Cecile  
Barreau  
Date de signature : 19/12/2022  
Qualité : Maire de Cugand

<sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.



République Française  
Département Vendée (85)  
**COMMUNE DE CUGAND**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Publié le   
ID : 085-218500767-20221208-DEL2022106-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Nombre de membres	
En exercice	23
Quorum	12
Présents	18
Votants	20

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 8 décembre 2022 à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 2 décembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 2 décembre 2022

#### **Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,**

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. Aurélie ALLEMAND, Michel BOIVINEAU, Marie CHAIGNEAU, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jean-Claude BOURGOIN, Conseillers.

#### **Excusés :**

M. Aurélien ALLAIRE ayant donné procuration à Mme Magalie OIRY,

M. Guy BUCHET ayant donné procuration à Mme Laurence CHAUVEAU.

MM., Jean-Emmanuel BOILEAU, Jérôme TURMEAU.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON.

### 2022-106 : Présentation du plan communal de sobriété énergétique

Dans un contexte où nous devons faire face à des risques en matière d'approvisionnement en gaz mais aussi en matière d'électricité du fait d'une moindre disponibilité de notre parc nucléaire, la sobriété énergétique s'impose pour passer l'hiver dans les meilleures conditions. Le plan de sobriété énergétique proposé vise, grâce à une mobilisation collective, une réduction de notre consommation énergétique d'ici 2024.

La commune entend poursuivre son engagement et s'engager dans des mesures phares qui concerneront les bâtiments communaux, l'éclairage public, la mobilité et l'aménagement d'ilots de fraîcheur.

Sans attendre les contraintes qui s'imposent désormais à toutes les collectivités, la municipalité a déjà anticipé une série de mesures qui ont engagé la commune, les usagers de ses services et les administrés sur une voie vertueuse tant pour l'environnement et le développement durable que pour les finances de chacun.

Il est bon de rappeler les rénovations énergétiques engagées sur nos bâtiments (le périscolaire, l'école publique, le pôle technique, la mairie), la rénovation de l'éclairage public, rénovation qui se poursuivra les années à venir, le développement des voies cyclables, l'achat de véhicules électriques pour les services techniques... Participant de la même démarche, la municipalité n'a eu de cesse de sensibiliser les usagers des bâtiments publics, que ce soient les associations, les élèves des écoles ou leurs enseignants, les agents de la commune et les locataires de nos logements.

Ce plan comporte des actions de court terme et d'autres de plus long terme qui nécessitent des études préalables et des moyens.

Plus précisément, il s'attache à agir sur le patrimoine de la commune :

- Eclairage public : réduction du temps de fonctionnement, baisse d'intensité, renouvellement progressif des points lumineux non dotés de LED...
- Bâtiments administratifs et équipements recevant du public : baisse adaptée des températures de chauffage, réduction du temps de fonctionnement de l'éclairage, audits énergétiques, rénovation thermique et énergétique...
- la politique liée à la mobilité sera accentuée tant au niveau des pistes cyclables que des pratiques de type pédibus...
- la municipalité entend augmenter ses efforts pour verdir son territoire en créant à cette occasion des îlots de fraîcheur notamment au sein du parc derrière la médiathèque ou encore avec la végétalisation des cours de l'école et du restaurant scolaire...

Il propose également des actions liées aux déplacements des agents et à l'informatique.

Un plan de communication et de sensibilisation à destination des agents et des usagers viendra compléter ce programme.

## DELIBERE

**Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

**D'ADOPTER le plan communal de sobriété énergétique.**

- **Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

<b>Nombre de Votants</b>	<b>20</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Contre »</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Pour »</b>	<b>20</b>

**Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 8 décembre 2022

M. Adrien BARON  
Secrétaire de séance

Mme Cécile BARREAU  
Maire de CUGAND



Siège de l'établissement par Cugand  
Barreau  
Date de signature : 19/12/2022  
Qualité : Maire de Cugand



République Française  
Département Vendée (85)  
**COMMUNE DE CUGAND**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Publié le   
ID : 085-218500767-20221208-DEL2022107-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Nombre de membres	
En exercice	23
Quorum	12
Présents	19

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 8 décembre 2022 à 20 h 30**

**Le Conseil Municipal de CUGAND**, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 2 décembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 2 décembre 2022

**Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,**

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. Aurélie ALLEMAND, Michel BOIVINEAU, Marie CHAIGNEAU, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jean-Claude BOURGOIN, Conseillers.

**Excusés :**

M. Aurélien ALLAIRE ayant donné procuration à Mme Magalie OIRY,

M. Guy BUCHET ayant donné procuration à Mme Laurence CHAUVEAU.

MM., Jean-Emmanuel BOILEAU, Jérôme TURMEAU.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON.

### **2022-107 : Présentation du rapport d'orientation budgétaire pour 2023**

Mme le Maire rappelle que, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget communal, un rapport d'orientation budgétaire doit être présenté aux élus et doit faire l'objet d'un débat.

Elle demande à Monsieur l'adjoint aux Finances de bien vouloir présenter le rapport pour les orientations budgétaires pour 2023 à l'assemblée annexé.

### **DELIBERE**

**À l'issue de cette présentation Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

**DE PRENDRE ACTE que le débat consécutif à la présentation du rapport d'orientation budgétaire sur le budget de la Commune de Cugand, a eu lieu avant le vote du budget primitif 2022, qui interviendra en février prochain conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales.**

- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu sur la base d'un rapport.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 8 décembre 2022

M. Adrien BARON  
Secrétaire de séance



Mme Cécile BARREAU  
Maire de CUGAND



SIGNÉ électroniquement par Cécile  
Barreau  
Date de signature : 19/12/2022  
Qualité : Maire de Cugand





République Française  
Département Vendée (85)  
**COMMUNE DE CUGAND**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Nombre de membres	
En exercice	23
Quorum	12
Présents	19
Votants	21

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 8 décembre 2022 à 20 h 30

**Le Conseil Municipal de CUGAND**, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 2 décembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 2 décembre 2022

#### **Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,**

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. Aurélie ALLEMAND, Michel BOIVINEAU, Marie CHAIGNEAU, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jean-Claude BOURGOIN, Conseillers.

#### **Excusés :**

M. Aurélien ALLAIRE ayant donné procuration à Mme Magalie OIRY,

M. Guy BUCHET ayant donné procuration à Mme Laurence CHAUVEAU.

MM., Jean-Emmanuel BOILEAU, Jérôme TURMEAU.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON.

-----

### **2022-108 : Projet de mutualisation des services et de rapprochement des pratiques entre les communes de Cugand et de La Bernardière**

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'une longue réflexion et les nombreux échanges entre les maires de Cugand et de la Bernardière ont conduit ces derniers à envisager une coopération plus étroite entre leurs deux communes.

Ce rapprochement pourrait notamment se traduire tant par la mise en place de pratiques et de règles de fonctionnement communes que par la mutualisation des services communaux.

Cette mutualisation constitue en effet un outil précieux pour améliorer l'efficacité de l'action publique et favoriser les économies d'échelle. Elle est aussi devenue une nécessité dans un contexte de maîtrise de la dépense publique locale et de complexité de l'action publique. Elle consiste enfin à poursuivre les coopérations déjà engagées et à en optimiser leur fonctionnement.



La mise en commun des moyens humains et matériels entre les deux communes permettrait aussi de disposer au bénéfice du service public de ressources communes, d'expertises, sans les démultiplier à chaque niveau de collectivité.

Ce serait aussi un levier de solidarité entre nos communes et qui permettrait des synergies fortes, sans oublier des potentialités de mise en place de nouvelles offres et services aux populations des collectivités impliquées avec des services plus forts et plus développés.

Il est ainsi envisagé de travailler, d'abord sur un état des lieux et ensuite étudier les rapprochements des pôles existants dans nos deux communes, que ce soit l'administration mais également les pôles techniques, les médiathèques ou encore les pôles dédiés à la petite enfance et aux services qui en découlent.

Pour parvenir à mettre en œuvre ce projet, les communes de Cugand et de la Bernardière souhaitent se faire accompagner par un cabinet de conseil qui guidera au cours du premier semestre 2023 les élus et les services dans la démarche.

Le budget consacré à cette mission d'accompagnement, supporté par les deux communes, est estimé à 20.700 € H.T. dont 13.550 € à charge de notre commune, le solde à celle de la Bernardière.

## **DELIBERE**

**Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

**D'APPROUVER le projet d'étude de mutualisation des services et des pratiques entre les communes de Cugand et de la Bernardière,**

**DE DONNER un avis favorable au lancement de l'accompagnement souhaité,**

**D'ADOPTER la répartition de la charge financière,**

**D'AUTORISER Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous actes afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

- **Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

<b>Nombre de Votants</b>	<b>21</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>3</b>
<b>Voix « Contre »</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Pour »</b>	<b>18</b>

**Il en est ainsi décidé à la majorité des membres présents.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 8 décembre 2022

M. Adrien BARON  
Secrétaire de séance



Mme Cécile BARREAU  
Maire de CUGAND



Signé électroniquement par : Cécile  
Barreau  
Date de signature : 19/12/2022  
Qualité : Maire de Cugand



République Française  
Département Vendée (85)  
**COMMUNE DE CUGAND**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Publié le   
ID : 085-218500767-20221208-DEL2022109-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Nombre de membres	
En exercice	23
Quorum	12
Présents	19
Votants	21

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 8 décembre 2022 à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 2 décembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 2 décembre 2022

#### **Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,**

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. Aurélie ALLEMAND, Michel BOIVINEAU, Marie CHAIGNEAU, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jean-Claude BOURGOIN, Conseillers.

#### **Excusés :**

M. Aurélien ALLAIRE ayant donné procuration à Mme Magalie OIRY,

M. Guy BUCHET ayant donné procuration à Mme Laurence CHAUVEAU.

MM., Jean-Emmanuel BOILEAU, Jérôme TURMEAU.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON.

### **2022-109 : Reversement de la part communale de taxe d'aménagement à Terres de Montaigu**

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée que les dispositions juridiques en matière de taxe d'aménagement ont été modifiées par l'article 155 de la Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de Finances pour 2021, qui prévoit le transfert de la gestion de la taxe aux services fiscaux d'ici à la fin de l'année 2022, et par l'article 109 de la Loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de Finances pour 2022, qui rend obligatoire à compter du 1er janvier 2022 le reversement total ou partiel de la part communale de la taxe à l'EPCI compte tenu des charges d'équipements publics assumées par ce dernier sur le territoire communal.

Pour l'année 2022, il est possible de délibérer sur le reversement jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

S'agissant du territoire de Terres de Montaigu – Communauté d'agglomération, le reversement d'une partie des taxes d'aménagement perçues par les communes était déjà en place depuis 2017. Cependant, il convient de soumettre à l'approbation de notre assemblée délibérante, avant le 31 décembre 2022, la convention de reversement de la part communale de taxe d'aménagement à Terres de Montaigu que vous trouverez en pièce jointe.

Cette dernière a été mise à jour en faisant référence aux nouveaux textes réglementaires et aux zonages des PLUi en vigueur. Les conditions de reversement quant à elles restent inchangées.

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L331-1 et suivants,

Vu l'article 109 de la Loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de Finances pour 2022,

Vu l'ordonnance du 14 juin 2022 relative au transfert à la Direction Générale des Finances Publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

## DELIBERE

**Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

**DE DECIDER que le produit de la taxe d'aménagement provenant des projets à vocation industrielle, artisanale, commerciale et touristique, hors commerce de proximité des centres bourgs d'une surface de vente inférieure à 300 m<sup>2</sup> (création et extension) soit reversé à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération selon le PLUI en vigueur,**

**D'AUTORISER Mme le Maire à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement des secteurs à vocation économique jointe à la présente délibération.**

- **Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

<b>Nombre de Votants</b>	<b>21</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Contre »</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Pour »</b>	<b>21</b>

**Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 8 décembre 2022

M. Adrien BARON  
Secrétaire de séance

Mme Cécile BARREAU  
Maire de CUGAND



Signé électroniquement par : Cécile  
Barreau  
Date de signature : 19/12/2022  
Qualité : Maire de Cugand





République Française  
Département Vendée (85)  
**COMMUNE DE CUGAND**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Publié le   
ID : 085-218500767-20221208-DEL2022110-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Nombre de membres	
En exercice	23
Quorum	12
Présents	19
Votants	21

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 8 décembre 2022 à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 2 décembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 2 décembre 2022

#### **Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,**

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. Aurélie ALLEMAND, Michel BOIVINEAU, Marie CHAIGNEAU, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jean-Claude BOURGOIN, Conseillers.

#### **Excusés :**

M. Aurélien ALLAIRE ayant donné procuration à Mme Magalie OIRY,

M. Guy BUCHET ayant donné procuration à Mme Laurence CHAUVEAU.

MM., Jean-Emmanuel BOILEAU, Jérôme TURMEAU.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON.

### **2022-110 : Extension du préau du restaurant scolaire : présentation du projet et demande de subvention**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, lors du dernier conseil municipal de novembre, le conseil municipal avait adopté le projet d'extension du préau du restaurant scolaire.

Une erreur a été commise au niveau de la superficie indiquée. La commune souhaite construire un préau de 157m<sup>2</sup> et non de 70 m<sup>2</sup>.

Le plan de financement de ce projet demeure strictement identique :

Dépenses		Recettes	
Travaux	56 500 €	Département (20%) <small>au titre du programme de soutien aux projets des communes</small>	12 080 €
Maîtrise d'œuvre	3 900 €	AUTOFINANCEMENT	48 320 €
TOTAL HT DES DEPENSES	60 400 €	TOTAL HT DES RECETTES	60 400 €

## DELIBERE

**Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

**DE PRONONCER le retrait de la délibération 2022-90**

**DE DONNER un avis favorable à la mise en œuvre de ce projet de nouveau préau**

**D'ADOPTER le plan de financement tel qu'il est proposé ci-dessus**

**DE SOLLICITER les subventions pour ce projet auprès des différents partenaires institutionnels**

**D'AUTORISER Mme le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

- **Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

<b>Nombre de Votants</b>	<b>21</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Contre »</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Pour »</b>	<b>21</b>

**Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 8 décembre 2022

M. Adrien BARON  
Secrétaire de séance



Mme Cécile BARREAU  
Maire de CUGAND




Signé électroniquement par : Cécile Barreau  
Date de signature : 19/12/2022  
Qualité : Maire de Cugand





République Française  
Département Vendée (85)  
**COMMUNE DE CUGAND**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Publié le   
ID : 085-218500767-20221208-DEL2022111-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Nombre de membres	
En exercice	23
Quorum	12
Présents	18
Votants	20

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 8 décembre 2022 à 20 h 30

**Le Conseil Municipal de CUGAND**, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 2 décembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 2 décembre 2022

#### **Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,**

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. Aurélie ALLEMAND, Michel BOIVINEAU, Marie CHAIGNEAU, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jean-Claude BOURGOIN, Conseillers.

#### **Excusés :**

M. Aurélien ALLAIRE ayant donné procuration à Mme Magalie OIRY,

M. Guy BUCHET ayant donné procuration à Mme Laurence CHAUVEAU.

MM., Jean-Emmanuel BOILEAU, Jérôme TURMEAU.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON.

### **2022-111 : Délégation de compétence pour une autorisation d'urbanisme**

Afin de prévenir tout conflit d'intérêt, Madame Cécile BARREAU, Maire, quitte la séance.

Monsieur BARON, Président de séance, expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Considérant qu'une SCI au sein de laquelle Madame le Maire détient une participation a déposé une demande d'autorisation d'urbanisme, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de l'autorisation d'urbanisme à l'issue de la phase d'instruction.



## DELIBERE

**En l'absence de Madame le Maire, Adrien BARON, 1<sup>er</sup> Adjoint, invite le Conseil Municipal à :**

**DÉSIGNER** Anita DOUILLARD, conseillère municipale, pour délivrer les autorisations d'urbanisme, les modificatifs et l'ensemble des documents liés au projet de la SCI BJTEC.

<b>Nombre de Votants</b>	<b>20</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Contre »</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Pour »</b>	<b>20</b>

- **Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents :**


Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 8 décembre 2022

M. Adrien BARON  
Secrétaire de séance



Mme Cécile BARREAU  
Maire de CUGAND

  
Signé électroniquement par : Cécile Barreau  
Date de signature : 19/12/2022  
Capacité : Maire de Cugand



République Française  
Département Vendée (85)  
**COMMUNE DE CUGAND**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Publié le   
ID : 085-218500767-20221208-DEL2022112-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Nombre de membres	
En exercice	23
Quorum	12
Présents	19
Votants	18

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 8 décembre 2022 à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 2 décembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 2 décembre 2022

#### **Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,**

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. Aurélie ALLEMAND, Michel BOIVINEAU, Marie CHAIGNEAU, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jean-Claude BOURGOIN, Conseillers.

#### **Excusés :**

M. Aurélien ALLAIRE ayant donné procuration à Mme Magalie OIRY,

M. Guy BUCHET ayant donné procuration à Mme Laurence CHAUVEAU.

MM., Jean-Emmanuel BOILEAU, Jérôme TURMEAU.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON.

### **2022-112 : Echange de parcelles entre les époux CAILLAUD et la commune de Cugand**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée, qu'en 2004, le conseil municipal de l'époque avait convenu de procéder à un échange de terrain avec un propriétaire d'une parcelle afin de modifier le tracé d'une palette de retournement pour les cars de transport scolaire.

Cette palette se situe à la Doucinière.

Monsieur et Madame CAILLAUD, propriétaires de la parcelle en question (cadastrée à l'époque AO 401 et aujourd'hui, par suite de la division parcellaire, AO 395), a attiré notre attention sur le fait que le cadastre ne correspondait pas à la réalité.

Après avoir procédé aux recherches nécessaires, il s'avère que le document d'arpentage n'a jamais fait l'objet des procédures officialisant l'échange et que les travaux ont été accomplis sans qu'on se préoccupe des procédures réglementaires.

Afin de régulariser la situation, il est proposé de procéder aux échanges de parcelles permettant de rétablir la situation et de faire correspondre la réalité du terrain aux situations foncières des propriétaires impliqués à savoir Monsieur et Madame CAILLAUD d'une part et la commune de Cugand d'autre part.

Selon le document d'arpentage réalisé, il convient de procéder à l'échange d'une partie des parcelles AO 395 (propriété de Monsieur et Madame CAILLAUD) et AO 394 (propriété de la commune de CUGAND). Pour donner suite à sa division, la parcelle AO 395 est désormais renumérotée en AO 430 et 431 ; la parcelle AO 394 est désormais renumérotée en AO 428 et 429.

Il est proposé de procéder à l'échange entre les parcelles AO 429 et AO 431 qui disposent d'une surface identique à savoir 96m<sup>2</sup>.

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale, accomplie le 30 novembre 2022, sur la valeur vénale des biens échangés,

## DELIBERE

**Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

**D'APPROUVER l'échange des parcelles ci-après visées dans les conditions suivantes :**

- la commune de CUGAND cède la parcelle cadastrée section AO numéro 429 pour une contenance de 0a96ca, moyennant une valeur de 242 euros.
- en contre échange, Monsieur et Madame CAILLAUD, cèdent la parcelle cadastrée section AO numéro 431 pour une contenance de 0a96ca, moyennant une valeur de 242 euros.

**D'APPROUVER que l'échange des parcelles susvisés aura lieu sans soulte, les biens échangés étant de même valeur.**

**D'APPROUVER que la commune prenne en charge les frais d'acte notarié.**

**DE CONFIER la rédaction de l'acte authentique d'échange à Maître ROUILLON, Notaire à Cugand.**

**D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous documents et actes relatifs à cette affaire.**

- **Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

<b>Nombre de Votants</b>	<b>18</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Contre »</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Pour »</b>	<b>18</b>

**Il en est ainsi décidé à la majorité des membres présents étant précisé que trois membres du Conseil Municipal n'ont pas souhaité prendre part au vote.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 8 décembre 2022

M. Adrien BARON  
Secrétaire de séance



Mme Cécile BARREAU  
Maire de CUGAND

SIGNÉ électroniquement par : Cécile Barreau  
Date de signature : 19/12/2022  
Capacité : Maire de Cugand



République Française  
Département Vendée (85)  
**COMMUNE DE CUGAND**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Publié le   
ID : 085-218500767-20221208-DEL2022113-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Nombre de membres	
En exercice	23
Quorum	12
Présents	19
Votants	21

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 8 décembre 2022 à 20 h 30

**Le Conseil Municipal de CUGAND**, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 2 décembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 2 décembre 2022

#### **Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,**

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. Aurélie ALLEMAND, Michel BOIVINEAU, Marie CHAIGNEAU, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jean-Claude BOURGOIN, Conseillers.

#### **Excusés :**

M. Aurélien ALLAIRE ayant donné procuration à Mme Magalie OIRY,

M. Guy BUCHET ayant donné procuration à Mme Laurence CHAUVEAU.

MM., Jean-Emmanuel BOILEAU, Jérôme TURMEAU.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON.

-----

### **2022-113 : La convention de délégation de compétences de la région aux autorités organisatrices de second rang de Vendée**

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée que la région des Pays de la Loire a conclu avec les organisateurs secondaires des conventions de délégation de compétences en matière d'organisation et de gestion des services de transport scolaire.

Face à des contraintes calendaires, la région a décidé de prolonger de 12 mois la durée des marchés de transports scolaires sur le territoire vendéen et des conventions de délégation de compétences conclues avec les organisateurs secondaires de Vendée.

La commune de Cugand est organisatrice secondaire et il convient de signer la convention que vous avez à disposition en annexe.

**DELIBERE**

**Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

**DE L'AUTORISER** à signer la convention entre la commune de CUGAND et la région Pays de la Loire.

- **Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

<b>Nombre de Votants</b>	<b>21</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Contre »</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Pour »</b>	<b>21</b>

**Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 8 décembre 2022

M. Adrien BARON  
Secrétaire de séance



Mme Cécile BARREAU  
Maire de CUGAND

Signé électroniquement par : Cécile  
Barreau  
Date de signature : 19/12/2022  
Qualité : Maire de Cugand



République Française  
Département Vendée (85)  
**COMMUNE DE CUGAND**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Publié le   
ID : 085-218500767-20221208-DEL2022114-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Nombre de membres	
En exercice	23
Quorum	12
Présents	19
Votants	21

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 8 décembre 2022 à 20 h 30

**Le Conseil Municipal de CUGAND**, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 2 décembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 2 décembre 2022

#### **Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,**

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. Aurélie ALLEMAND, Michel BOIVINEAU, Marie CHAIGNEAU, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jean-Claude BOURGOIN, Conseillers.

#### **Excusés :**

M. Aurélien ALLAIRE ayant donné procuration à Mme Magalie OIRY,

M. Guy BUCHET ayant donné procuration à Mme Laurence CHAUVEAU.

MM., Jean-Emmanuel BOILEAU, Jérôme TURMEAU.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON.

-----

### **2022-114 : Participation au COS 2023**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, article 9,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, articles 87 et 88-1,

Vu la Circulaire FP/4 n°1931-2B n°256 du 15 juin 1998 relative aux prestations d'action sociale à réglementation commune : dispositions applicables aux agents des administrations centrales et des services déconcentrés de l'État,

Mme le Maire informe l'assemblée que la commune adhère au comité des œuvres sociales (C.O.S.) de Terres de Montaigu, qui a été relancé en 2019. Les agents de la commune peuvent adhérer librement et profiter ainsi de tarifs préférentiels pour la piscine ou le cinéma de Montaigu et pour un spectacle annuel.

Cette participation est fixée à 35 € par agent adhérent étant précisé que les agents de la commune peuvent adhérer librement et profiter ainsi de tarifs préférentiels pour la piscine ou le cinéma de Montaigu et pour un spectacle annuel.

Considérant que 18 agents communaux ont souhaité adhérer au COS pour l'année 2023,

## DELIBERE

**Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

**D'ALLOUER une subvention pour l'adhésion des 18 agents communaux au COS Terres de Montaigu au titre de l'année 2023, d'un montant de 630 €,**

**D'INSCRIRE les crédits nécessaires pour le versement de cette participation annuelle,**

**DE DEMANDER à Mme le Maire d'engager les démarches nécessaires.**

- **Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

<b>Nombre de Votants</b>	<b>21</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Contre »</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Pour »</b>	<b>21</b>

**Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents.**


Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 8 décembre 2022

M. Adrien BARON  
Secrétaire de séance



Mme Cécile BARREAU  
Maire de CUGAND

  
Signé électroniquement par : Cécile Barreau  
Date de signature : 19/12/2022  
Qualité : Maire de Cugand





République Française  
Département Vendée (85)  
**COMMUNE DE CUGAND**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 085-218500767-20221208-DEL2022115-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Nombre de membres	
En exercice	23
Quorum	12
Présents	19
Votants	21

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 8 décembre 2022 à 20 h 30

**Le Conseil Municipal de CUGAND**, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 2 décembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 2 décembre 2022

#### **Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,**

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. Aurélie ALLEMAND, Michel BOIVINEAU, Marie CHAIGNEAU, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jean-Claude BOURGOIN, Conseillers.

#### **Excusés :**

M. Aurélien ALLAIRE ayant donné procuration à Mme Magalie OIRY,

M. Guy BUCHET ayant donné procuration à Mme Laurence CHAUVEAU.

MM., Jean-Emmanuel BOILEAU, Jérôme TURMEAU.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON.

-----

### **2022-115 : Modification de temps de travail d'un agent**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, lors du dernier conseil municipal de novembre, le conseil municipal avait délibéré sur l'augmentation du temps de travail d'un agent du pôle Enfance.

Il s'agissait de faire évoluer, pour les besoins du pôle, le temps de travail lissé sur l'année de 1.286 h à 1.332 h pour un adjoint principal d'animation de deuxième classe, soit une augmentation de 46 h (82,86 ETP au lieu de 80,00 ETP).

Une erreur a été commise lors de la rédaction de la délibération. Il convient donc de délibérer à nouveau sur la question.

## DELIBERE

**Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

**DE PRONONCER le retrait de la délibération 2022-100**

**D'APPROUVER l'augmentation du temps de travail d'un adjoint territorial d'animation principal de deuxième classe,**

**D'ADOPTER cette modification pour une entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;**

**DE L'AUTORISER à signer tout document relatif à ce dossier.**

- **Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

<b>Nombre de Votants</b>	<b>21</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Contre »</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Pour »</b>	<b>21</b>

**Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 8 décembre 2022

M. Adrien BARON  
Secrétaire de séance



Mme Cécile BARREAU  
Maire de CUGAND



50006 CUGAND  
Barreau  
Date de signature : 19/12/2022  
Qualité : Maire de Cugand



République Française  
Département Vendée (85)  
**COMMUNE DE CUGAND**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Publié le   
ID : 085-218500767-20221208-DEL2022116-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Nombre de membres	
En exercice	23
Quorum	12
Présents	19
Votants	21

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 8 décembre 2022 à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 2 décembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 2 décembre 2022

#### **Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,**

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. Aurélie ALLEMAND, Michel BOIVINEAU, Marie CHAIGNEAU, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jean-Claude BOURGOIN, Conseillers.

#### **Excusés :**

M. Aurélien ALLAIRE ayant donné procuration à Mme Magalie OIRY,

M. Guy BUCHET ayant donné procuration à Mme Laurence CHAUVEAU.

MM., Jean-Emmanuel BOILEAU, Jérôme TURMEAU.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON.

-----

### **2022-116 : Modification du tableau des effectifs : création et suppression de postes**

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée :

- compte tenu des besoins recensés aux services techniques, il est proposé de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 17h du 01/01/23 au 28/02/23 et de fixer la rémunération à l'indice majoré 354,
- compte tenu des besoins recensés au pôle Enfance, il est proposé de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire de 35h du 01/01/23 au 31/12/23 et de fixer la rémunération à l'indice majoré 354,

- De supprimer au 1<sup>er</sup> janvier 2023 un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (73,00 % ETP annualisé) poste remplacé par celui créé en novembre.

## DELIBERE

**Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

**D'APPROUVER la création des deux postes, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, selon le descriptif et les caractéristiques annoncés**

**D'APPROUVER la suppression de poste**

**DE METTRE A JOUR le tableau des effectifs de la collectivité ;**

**DE PRECISER que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de Cugand sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.**

- **Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

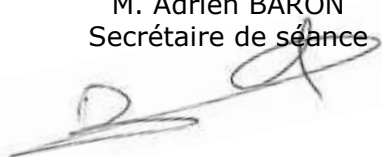
<b>Nombre de Votants</b>	<b>21</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Contre »</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Pour »</b>	<b>21</b>

**Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 8 décembre 2022

M. Adrien BARON  
Secrétaire de séance



Mme Cécile BARREAU  
Maire de CUGAND



Signé électroniquement par : Cécile Barreau  
Date de signature : 19/12/2022  
Qualité : Maire de Cugand



République Française  
Département Vendée (85)  
**COMMUNE DE CUGAND**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Publié le   
ID : 085-218500767-20221208-DEL2022117-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Nombre de membres	
En exercice	23
Quorum	12
Présents	19

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 8 décembre 2022 à 20 h 30**

**Le Conseil Municipal de CUGAND**, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 2 décembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 2 décembre 2022

**Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,**

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. Aurélie ALLEMAND, Michel BOIVINEAU, Marie CHAIGNEAU, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jean-Claude BOURGOIN, Conseillers.

**Excusés :**

M. Aurélien ALLAIRE ayant donné procuration à Mme Magalie OIRY,

M. Guy BUCHET ayant donné procuration à Mme Laurence CHAUVEAU.

MM., Jean-Emmanuel BOILEAU, Jérôme TURMEAU.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON.

### **2022-117 : Délégations du conseil municipal à Mme le maire – rapport au conseil municipal**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu des délibérations du conseil municipal en date du 25 mai 2020, portant délégations à Madame Maire, le conseil municipal est informé des décisions prises au cours de la période du **1<sup>er</sup> au 30 novembre 2022** :

➤ La délégation pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics :

N° décision	Date	Objet du marché	Attributaire	Montant TTC
DEC2022-137	9-nov.-22	Attribution du marché des espaces verts place ansquer Phase 2	BRETAUDEAU PAYSAGES	27 493.72 €
DEC2022-141	17-nov.-22	Attribution du marché des espaces verts Hameau du Paradis Phase 1	JARDIN DECOR	50 529.12 €

- De la renonciation au droit de préemption urbain :

N° décision	Date	NOM du propriétaire	ADRESSE A CUGAND	REF CADASTRALE
DEC2022-134	9-nov.-22	Vente MELLIN	8 rue de la Lucière	AH 509
DEC2022-135	9-nov.-22	Vente ROUX	11 rue du Paradis	AL 65
DEC2022-136	9-nov.-22	Vente FAROOGHI	15 bis rue de la Pénissière	AI 928 - 929 - 927 (indivision)
DEC2022-138	14-nov.-22	Vente CUSSONNEAU-GIRARDEAU	66 rue des Coteaux de la Palaise	AD 951
DEC2022-139	14-nov.-22	Vente CAILLIAU-THIBAUT	40 Gaumier (habitation)	AE 357 - 71
DEC2022-140	14-nov.-22	Vente CAILLIAU-THIBAUT	Gaumier (préau)	AE 664

- De la création ou modification des régies comptables : **Néant**
- De la conclusion ou révision de louages de choses dont la durée est inférieure à 12 ans : **Néant**
- De la signature de contrats d'assurance : **Néant**
- De la procédure pour ester en justice (en défense et en demande) : **Néant**
- De la souscription d'emprunts ou de lignes de trésorerie : **Néant**
- De la délivrance de concessions de cimetières :

N° décision	Date	Bénéficiaire	Attribution/renouvellement
DEC2022-130	2-nov.-22	M. GREAU Michel	Renouvellement concession N° 647
DEC2022-131	2-nov.-22	M. BEGUE Georges	Renouvellement N°597
DEC2022-132	2-nov.-22	M. DURAND Jean-Joseph	Renouvellement N° 804
DEC2022-133	4-nov.-22	M. Mme JAUFFRINEAU Jean-Paul	Renouvellement N° 605

- De l'acceptation de dons ou legs : **Néant**
- De l'aliénation de biens mobiliers dont la valeur est inférieure à 4 600 € : **Néant**
- De l'adhésion à des associations : **Néant**
- Demande des subventions : **Néant**
- Dépôt de déclarations d'urbanisme relatives à la démolition, la transformation, ou à l'édification de biens communaux : **Néant**

## DELIBERE

**Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

**DE PRENDRE ACTE** de la présentation des décisions du Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 8 décembre 2022

M. Adrien BARON  
Secrétaire de séance



Mme Cécile BARREAU  
Maire de CUGAND

Signé électroniquement par : Cécile Barreau  
Date de signature : 19/12/2022  
Capacité : Maire de Cugand



République Française  
Département Vendée (85)  
**COMMUNE DE CUGAND**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Publié le   
ID : 085-218500767-20221208-DEL2022118-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Nombre de membres	
En exercice	23
Quorum	12
Présents	19
Votants	21

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 8 décembre 2022 à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 2 décembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 2 décembre 2022

#### **Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,**

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. Aurélie ALLEMAND, Michel BOIVINEAU, Marie CHAIGNEAU, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jean-Claude BOURGOIN, Conseillers.

#### **Excusés :**

M. Aurélien ALLAIRE ayant donné procuration à Mme Magalie OIRY,

M. Guy BUCHET ayant donné procuration à Mme Laurence CHAUVEAU.

MM., Jean-Emmanuel BOILEAU, Jérôme TURMEAU.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON.

### **2022-118 – Rectificatif au transfert des excédents des budgets « Assainissement » à terres de Montaigu – communauté d'agglomération**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2224-1 et L2224-2 ;

Vu la délibération n° DELTDMC\_22\_122 du 4 juillet 2022 relative au transfert des excédents des budgets « Assainissement » des communes à Terres de Montaigu ;

Madame le Maire informe l'assemblée que, à la suite d'un problème technique, l'excédent global de clôture du budget annexe Assainissement 2021 est passé de 455 673,37 € à 286 176,48 €.

Compte tenu des accords sur le transfert de 50% des excédents de clôture, il convient de modifier le montant à reverser à Terres de Montaigu soit 143 088,24 € au lieu de 227 836,79 € en investissement et 0.00 € en fonctionnement.



**DELIBERE**

**Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

**DE PRONONCER** le retrait de la délibération 2022-077.

**D'APPROUVER** le transfert de 50% de l'excédent global de clôture du budget Assainissement pour un montant de 143 088,24 €.

**DE PRÉCISER** que les crédits budgétaires nécessaires au transfert des résultats sont prévus au budget général de la ville.

**D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à effectuer les versements en conséquence.

- **Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

<b>Nombre de Votants</b>	<b>21</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Contre »</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Pour »</b>	<b>21</b>

**Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents.**


Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

M. Adrien BARON  
Secrétaire de séance



A Cugand, le 8 décembre 2022

Mme Cécile BARREAU  
Maire de CUGAND



Signé électroniquement par : Cécile  
Barreau  
Date de signature : 19/12/2022  
Qualité : Maire de Cugand



République Française  
Département Vendée (85)  
**COMMUNE DE CUGAND**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Publié le   
ID : 085-218500767-20221208-DEL2022119-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Nombre de membres	
En exercice	23
Quorum	12
Présents	19
Votants	21

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 8 décembre 2022 à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 2 décembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 2 décembre 2022

#### **Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,**

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et MM. Aurélie ALLEMAND, Michel BOIVINEAU, Marie CHAIGNEAU, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jean-Claude BOURGOIN, Conseillers.

#### **Excusés :**

M. Aurélien ALLAIRE ayant donné procuration à Mme Magalie OIRY,

M. Guy BUCHET ayant donné procuration à Mme Laurence CHAUVEAU.

MM., Jean-Emmanuel BOILEAU, Jérôme TURMEAU.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON.

## **2022-119 – Budget général de la commune : décision modificative n°03-2022**

Le vote du Budget primitif du budget principal 2022 étant intervenu le 10 février 2022, il est proposé aujourd'hui d'adopter la décision modificative n°3 dont voici le détail :

#### Réajustement résultat de fonctionnement assainiss

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023-733 : Virement à la section d'investissement	93 390,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>93 390,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-65888-733 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	93 390,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>93 390,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>93 390,00 €</b>	<b>93 390,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021-733 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	93 390,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>93 390,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-311 : Constructions (en cours)	93 390,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>93 390,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>93 390,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>93 390,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-93 390,00 €</b>		<b>-93 390,00 €</b>

## DELIBERE

**Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

**D'APPROUVER la décision modificative n°3**

- **Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

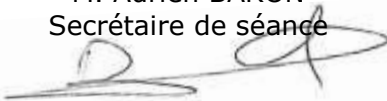
<b>Nombre de Votants</b>	<b>21</b>
Abstention(s)	<b>0</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>21</b>

**Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Cugand, le 8 décembre 2022

M. Adrien BARON  
Secrétaire de séance



Mme Cécile BARREAU  
Maire de CUGAND



Signé électroniquement par : Cécile  
Barreau  
Date de signature : 19/12/2022  
Qualité : Maire de Cugand



République Française  
Département Vendée (85)  
**COMMUNE DE CUGAND**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Publié le   
ID : 085-218500767-20221208-DEL2022120-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Nombre de membres	
En exercice	23
Quorum	12
Présents	19
Votants	21

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 8 décembre 2022 à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 2 décembre 2022

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 2 décembre 2022

#### **Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,**

Mmes et MM. : Adrien BARON, Laurence GRONDIN, Frédéric LECOMTE, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjointes.

Mmes et MM. Aurélie ALLEMAND, Michel BOIVINEAU, Marie CHAIGNEAU, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Annie GELINEAU, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Jean-Claude BOURGOIN, Conseillers.

#### **Excusés :**

M. Aurélien ALLAIRE ayant donné procuration à Mme Magalie OIRY,

M. Guy BUCHET ayant donné procuration à Mme Laurence CHAUVEAU.

MM., Jean-Emmanuel BOILEAU, Jérôme TURMEAU.

Secrétaire de séance : M. Adrien BARON.

-----

### **2022-120 – Modification des commissions communales**

Madame Le Maire rappelle que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

Il est rappelé que le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Madame Le Maire propose, comme suit, les listes des candidats pour chacune des commissions et, en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, elle précise que le Conseil Municipal, peut se dispenser de procéder au scrutin secret, s'il n'y a qu'une seule liste présentée (par commission) :

COMMISSION DE FINANCES	COMMISSION ENVIRONNEMENT-TRAVAUX-URBANISME	COMMISSION CULTURE-PATRIMOINE
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adrien BARON</li> <li>- Michel BOIVINEAU</li> <li>- Hélène LERUSTE</li> <li>- André HERVOUET</li> <li>- Nadège LEPIOUFFLE</li> <li>- Marc PUICHAUD</li> <li>- Jérôme TURMEAU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frédéric LECOMTE</li> <li>- David EPIARD</li> <li>- Guy BUCHET</li> <li>- Anita DOUILLARD</li> <li>- Aurélie ALLEMAND</li> <li>- Jacqueline HEAS</li> <li>- Jérôme TURMEAU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emmanuel GARREAU</li> <li>- Hélène LERUSTE</li> <li>- Michel BOIVINEAU</li> <li>- Marie CHAIGNEAU</li> <li>- Annie GELINEAU</li> <li>- Jean-Claude BOURGOIN</li> <li>- Jérôme TURMEAU</li> </ul>
Commission AFFAIRES SOCIALES	Commission CADRE DE VIE-SPORTS	Commission ENFANCE-SCOLAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Laurence GRONDIN</li> <li>- Nadège LE PIOUFFLE</li> <li>- Jean-Emmanuel BOILEAU</li> <li>- Aurélie ALLEMAND</li> <li>- Anita DOUILLARD</li> <li>- Jérôme TURMEAU</li> <li>- Jean-Claude BOURGOIN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Laurence CHAUVEAU</li> <li>- Guy BUCHET</li> <li>- David EPIARD</li> <li>- André HERVOUET</li> <li>- Aurélien ALLAIRE</li> <li>- Marc PUICHAUD</li> <li>- Jérôme TURMEAU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Magalie OIRY</li> <li>- Annie GELINEAU</li> <li>- Jean-Emmanuel BOILEAU</li> <li>- Marie CHAIGNEAU</li> <li>- Aurélien ALLAIRE</li> <li>- Jacqueline HEAS</li> <li>- Jérôme TURMEAU</li> </ul>

Elle demande à l'assemblée, si d'autres listes sont proposées pour ces commissions et fait procéder au vote pour le changement de nom des commissions et à l'élection des membres des commissions.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions et, en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal, de ne pas procéder au scrutin secret mais à un vote à main levée :

### DELIBERE

- **Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

***Vote pour la composition de la commission des FINANCES telle qu'elle est présentée ci-dessus.***

<b>Nombre de Votants</b>	<b>21</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Contre »</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Pour »</b>	<b>21</b>

***Vote pour la composition de la commission ENVIRONNEMENT – TRAVAUX- URBANISME telle qu'elle est présentée ci-dessus.***

<b>Nombre de Votants</b>	<b>21</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Contre »</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Pour »</b>	<b>21</b>

**Vote pour la composition de la commission CULTURE-PATRIMOINE telle qu'elle est présentée ci-dessus.**

<b>Nombre de Votants</b>	<b>21</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Contre »</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Pour »</b>	<b>21</b>

**Vote pour la composition de la commission des AFFAIRES SOCIALES telle qu'elle est présentée ci-dessus.**

<b>Nombre de Votants</b>	<b>21</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Contre »</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Pour »</b>	<b>21</b>

**Vote pour la composition de la commission des CADRE DE VIE-SPORTS telle qu'elle est présentée ci-dessus.**

<b>Nombre de Votants</b>	<b>21</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Contre »</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Pour »</b>	<b>21</b>

**Vote pour la composition de la commission des ENFANCE-SCOLAIRE telle qu'elle est présentée ci-dessus.**

<b>Nombre de Votants</b>	<b>21</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Contre »</b>	<b>0</b>
<b>Voix « Pour »</b>	<b>21</b>

**Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

M. Adrien BARON  
Secrétaire de séance




A Cugand, le 8 décembre 2022

Mme Cécile BARREAU  
Maire de CUGAND

Signé électroniquement par : Cécile Barreau  
Date de signature : 19/12/2022  
Capacité : Maire de Cugand